

# Rapports de la COJU et de la COGEST concernant la CCR et le chef du Service de l'enseignement

Conférence de presse du Conseil d'Etat  
du 6 novembre 2014

# Rapport de la COGEST

## ▲ Principales conclusions de la COGEST

- Aucune connivence des autorités concernées
- Aucune violation des dispositions légales / réglementaires de la part du SCC
- Aucune irrégularité dans le processus de nomination du chef du SE. Procédure parfaitement menée. Il aurait fallu toutefois surseoir à la nomination afin de prendre une décision en toute connaissance de cause
- Les affaires frappées de prescription absolue sont extrêmement rares
- L'IF a travaillé correctement
- La CCR a commis une triple erreur dans le traitement du dossier du chef du SE (égarement du dossier, manque de réactivité, notifications)
- Le chef du SE a agi de manière inadmissible en ne distinguant pas clairement ses affaires privées et professionnelles

# Rapport de la COJU

## ▲ Principales conclusions de la COJU

- Recommandations adressées pour l'essentiel au Parlement
- Lacune dans le fonctionnement et la composition de la CCR
- Concentration des pouvoirs entre les mains du Secrétaire de la CCR et laxisme répréhensible de sa part
- Les membres de la CCR ont également fait preuve de passivité

# Rapports de la COJU et de la COGEST

## ▲ Recommandation de la COJU au Conseil d'Etat (CE)

- Ouvrir une enquête disciplinaire, respectivement action en responsabilité, voire dénonciation pénale pour gestion déloyale des intérêts publics contre le secrétaire de la CCR et ses adjoints

## ▲ Principales recommandations de la COGEST au CE

- Adapter la procédure de sélection des employés
- Agir avec réactivité lors de dénonciations de collectivités publiques
- Communiquer efficacement et avec retenue
- Exiger du chef du SE le règlement des différends fiscaux
- Examiner l'opportunité d'instituer une procédure disciplinaire envers le chef du SE
- Traiter les requêtes de la Municipalité de Leytron
- Elargir les compétence de l'IF en matière de contrôle du SCC

# Dossier «Chef du SE – Commune de Leytron»

## ▲ Principaux éléments soulevés

- Mélange des affaires privées et professionnelles par le chef du SE pas exclu a priori
- Communication du chef du SE engendrant quiproquos et confusion

# Dossier «Chef du SE – Commune de Leytron»

## ▲ Décisions du Conseil d'Etat

- Ouverture d'une enquête disciplinaire à l'encontre du chef du SE
- Nomination d'un expert indépendant
- Les résultats sont attendus le plus rapidement possible, mais au plus tard pour le 31 mars 2015
- Règlement des questions ouvertes avec la Municipalité de Leytron
- Nouveau standard d'engagement avec notamment la recherche d'informations sur le casier judiciaire ou encore d'éventuelles obligations financières envers les autorités cantonales et communales

# Dossier «Secrétaire de la CCR»

## ▲ Principaux éléments soulevés

- Laxisme de la part du secrétaire de la CCR dans le cadre du traitement de certains dossiers ayant conduit à la prescription

## ▲ Décisions du Conseil d'Etat

- Ouverture d'une enquête disciplinaire à l'encontre du Secrétaire de la CCR
- Nomination d'un expert indépendant
- Les résultats sont attendus le plus rapidement possible, mais au plus tard pour le 31 mars 2015

# Dossier «CCR et SCC»

## ▲ Principaux éléments soulevés

- Le SSC ne devait-il pas prendre des renseignements et le cas échéant des mesures propres à éviter les prescriptions même si la cause n'est pas de sa compétence?
- L'IF a travaillé correctement
- L'IF doit peut-être avoir d'avantage de compétence en matière de contrôle du SSC



# Dossier « CCR et SCC »

## ▲ Décisions du Conseil d'Etat

- Pas d'élargissement des compétences de l'IF qui effectue déjà des contrôles et travaille en étroite collaboration avec le SCC. Des contrôles externes sont de plus effectués par l'Administration fédérale des contributions
- Deux juristes du Service juridique des finances et du personnel sont affectés à titre provisoire auprès de la Commission de recours en matière fiscale (CCR), pour les besoins de son secrétariat et sous l'autorité et la responsabilité unique de la CCR
- Le Conseil d'Etat est prêt à charger une commission extra-parlementaire d'étudier les avantages et les désavantages de la suppression de la CCR, de présenter un rapport sur l'opportunité de transférer ces charges au TC et d'examiner d'autres alternatives possibles

# Gouvernance et communication du Conseil d'Etat

## ▲ Principaux constats

- Complexification croissante des défis à relever par notre canton
- Accélération / emballement du rythme de la vie politique, économique, sociale et médiatique

## ▲ Gouvernance du CE : adoptions de mesures pour

- consolider la conduite collégiale des objets de portée interdépartementale ou qui touchent à la réputation de l'Etat
- renforcer la réactivité pour éviter les crises
- améliorer l'anticipation des défis et opportunités à relever par notre canton et la fixations de priorités stratégiques

## ▲ Communication

- mise en place d'une communication plus active et plus transparente